

Conseil Communal
Séance du 17 octobre 2011

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

1. Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire du CPAS – Exercice 2011

La Présidente du CPAS présente ces premières modifications budgétaires – Exercice 2011.

Service ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	605.755,71	605.755,71	
Augmentation	238.320,96	256.728,61	-18.407,65
Diminution	464,43	18.872,08	18.407,65
Résultat	843.612,24	843.612,24	

Service extraordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	18.500,00	18.500,00	
Augmentation	175.500,00	175.000,00	500,00
Diminution	500,00	0.00	- 500,00
Résultat	193.500,00	193.500,00	

Le Conseil Communal est invité à approuver ces modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire du CPAS.

2. Avis sur le compte de la Fabrique d'Eglise de Bercheux – Exercice 2010

Paroisse	Recettes	Dépenses	Boni	Rappel Intervention communale à l'ordinaire
Bercheux	55.451,62 €	40.603,41 €	14.848,21 €	26.516,50 €

Le Conseil Communal est invité à remettre un avis favorable sur ce compte.

3. Avis sur la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d'Eglise de Bercheux – Année 2011

Paroisse	Recettes	Dépenses	Solde	Intervention communale à l'ordinaire
Bercheux	36.415,95 € + 6.500,00 € = Intervention communale	36.415,95 € + 6.500,00 € = Réparation cloches suite grosse panne	0 €	23.033,62 € + 6.500,00 € = 29.533,62 €

Le Conseil Communal est invité à remettre un avis favorable sur cette modification budgétaire.

4. Avis sur le budget de la Fabrique d'Eglise de Sibret – Année 2012

Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
SIBRET	15.758,78	62.500,00 Idem années précédentes, inscription Travaux Presbytère

Le Conseil Communal est invité à remettre un avis favorable sur ce budget.

5. Modification budgétaire ordinaire n° 2 – Exercice 2011 : approbation

La modification budgétaire n° 2 (ordinaire) présente les résultats suivants :

Recettes	8.592.372,47 €
Dépenses	6.855.100,71 €
Excédent	1.737.271,76 €
Boni ex. propre	55.491,46 €

Le Conseil Communal est invité à approuver cette modification budgétaire n° 2 (ordinaire).

6. Modification budgétaire extraordinaire n° 2 – Exercice 2011 : approbation

La modification budgétaire n° 2 (extraordinaire) présente les résultats suivants :

Recettes	8.197.639,91 €
Dépenses	8.150.343,37 €
Excédent	47.296,54 €

Le Conseil communal est invité à approuver cette modification budgétaire n° 2 (extraordinaire).

7. Construction d'une nouvelle école à Rosières : approbation du projet mis à jour (avec mobilier intégré) et du dossier d'attribution

Le Conseil Communal est invité à approuver le cahier spécial des charges et le métré mis à jour par l'Auteur de projet, Monsieur Bernard COLLET, Architecte, et tels qu'ils ont servi de base à l'adjudication, suite au courrier du Ministre NOLLET, qui demandait que le poste 17 mobilier soit intégré au projet.

Nouveau montant estimé du marché : 1.357.562,12 euros TVAComprise.

Le mode de passation du marché reste inchangé : adjudication publique.

Dans son courrier, le Ministre NOLLET autorisait également la Commune à lancer l'adjudication publique (ce qui a été fait en septembre).

Le Conseil Communal est donc invité à approuver le dossier d'adjudication attribuant le marché à l'Entreprise JONKEAU de Taverneux (Houffalize) pour le montant d'offre contrôlé de 1.199.404,03 euros TVAComprise.

Pour info, le Ministre Nolleto octroie à la Commune de Vaux-sur-Sûre une subvention de 825.412,00 euros dans le cadre du Financement exceptionnel de projets de construction, de rénovation ou extension des bâtiments scolaires (60 % sur base du dossier projet). Solde via emprunt garanti.

→ Le dossier est retransmis à la Communauté française pour l'octroi et la fixation de la subvention sur base de l'adjudication et pour l'autorisation de débiter les travaux.

8. Entretien extraordinaire de la voirie 2011 (route de Marche) : prise d'acte

Le Conseil Communal est invité à prendre acte de la décision du Collège Communal du 2 août 2011 approuvant en urgence le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché "Entretien extraordinaire de la voirie en 2011 - Route de Marche" au montant estimé de 49.579,75 euros TVAComprise.

Il y avait urgence à poser une couche d'usure à la rue de Marche le plus rapidement possible après les travaux exécutés par la SWDE pour éviter une dégradation encore plus importante de la chaussée et éviter tout risque d'accident.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans règle de publicité.

Pour info : Travaux attribués à la SA Enrobage Stockem pour 45.435,50 euros TVAComprise.

9. Achat des modules préfabriqués de la Maison Communale : approbation

Le Conseil Communal est invité à approuver la décision d'acquérir les modules préfabriqués, installés devant l'Administration Communale, à la suite du contrat de location avec option d'achat, qui se terminait au 31 mars 2011, pour la somme de 2.405,00 euros Hors TVA, soit 2.765,75 euros TVAComprise, à la société POLYGON SARL, à Mersch.

Les modules sont encore en très bon état et encore utiles ici même pour quasi encore un an.

10. Acquisition d'une oeuvre d'art subsidiée par la Province de Luxembourg pour la Maison Communale : approbation

Le Conseil Communal est invité à approuver la décision de financement par la Province, via la députée provinciale, Madame Thérèse MAHY, d'une sculpture réalisée en acier galva + mise en peinture, au prix de 9.650,00 euros HTVA, par Monsieur Patrick VALENTIN, ARCALU, de Bastogne.

Le Conseil Communal est invité à marquer son accord sur la convention de mise à disposition de la Province d'une sculpture monumentale à une Commune et qui précise que la Province est, en partenariat avec la Commune, propriétaire pour 11.676,50 euros TVAComprise de l'oeuvre commandée à Monsieur Valentin.

11. Aménagement d'une salle de village à Juseret : approbation du projet et fixation des conditions du marché

- a) Suite à l'acquisition il a quelques mois d'une ancienne maison-ferme à Juseret et suite aux différentes réunions avec les villageois et associations, nous nous sommes mis d'accord pour des travaux d'aménagement d'une salle de village au rez de la ferme.
- b) PRESENTATION DU PROJET par Monsieur Benoit GEORGES, Architecte.
- c) Le Conseil Communal est invité à approuver la décision de principe et les conditions du marché relatives aux travaux d'Aménagement de la salle.
- d) Montant estimé du marché : 300.420,74 € TVAC.
Mode de passation du marché : adjudication publique.
Financement via emprunt.
Réduction du délai de l'avis de marché attendu que le début des travaux est souhaité pour la fin d'année et durant le mauvais temps.
- e) Si d'autres travaux devaient être nécessaires et souhaités par les associations de Juseret, ceux-ci devront être analysés dans le cadre du PCDR.

12. Approbation du Programme Triennal des Travaux pour les années 2010 – 2012

Le Conseil Communal est invité :

- à approuver le Programme Triennal des Travaux pour les années 2010 – 2011 – 2012 qui a été élaboré en concertation avec le DST et en fonction de l'état de dégradation des routes communales
- et à solliciter les subventions au Ministère de la Région Wallonne.

Année 2010 : NEANT

Année 2011 : NEANT

Année 2012 : VOIRIES

1. Amélioration par deux bandes de contrebutage de la route n° 1 allant vers Remience à la sortie de Vaux-sur-Sûre	389.862,00
2. Réfection du chemin de GC n° 59 Sibret – Poisson-Moulin	210.264,73
3. Réfection de la ruelle des Gendarmes n° 44, de la Place du Marché n° 3 et de la rue du Wez n° 1 à Vaux-sur-Sûre	92.700,52

4. Réfection de la route GC n° 16 à Remichampagne	40.777,00
5. Entretien du chemin n° 14 de Jodenville vers la RN 85	109.081,50

TOTAL : 842.685,75 TVAC

13. Adhésion à la collecte en porte-à-porte des encombrants non valorisables gérée par l'AIVE

Le Conseil Communal est invité à continuer comme fait précédemment et donc à décider :

- de s'inscrire parmi les pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires du marché de collecte lancé par l'AIVE par appel d'offres général avec publicité européenne, et en conséquence,
- de faire sienne la décision d'attribution du Conseil d'Administration de l'AIVE du 8 juillet 2011 attribuant le marché à la société Sita Wallonie SA selon les conditions de son offre;
- de confier à l'Intercommunale AIVE, pour la durée du marché (c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015), l'organisation de cette collecte, et de retenir :
 - * le système "à la demande" pour la collecte en porte-à-porte des encombrants non valorisables;
 - * la fréquence de collecte suivante : deux fois par an pour l'ensemble du territoire communal.

14. Octroi des subsides annuels : approbation des révisions

Le Conseil Communal est invité à approuver les montants des subsides adaptés aux dépenses réelles et notamment les subsides pour :

- l'A.I.S. : 1.282,50 euros au lieu de 1.260,25 euros,
- l'U.V.C.W. : 5.226,22 euros au lieu de 5.100,00 euros.

15. Subsides pour la Saint-Nicolas des Ecoles : approbation

Le Conseil Communal est invité à approuver comme les années précédentes les subsides octroyés aux Ecoles Communales et à l'Ecole de la Communauté française.

Ecoles Communales :

- * Pour l'enseignement maternel : Montant total de 1.581,66 euros
- * Pour l'enseignement primaire : Montant total de 1.092,00 euros

Ecole de la Communauté française :

- * Pour l'enseignement maternel : Montant de 218,16 euros

16. Parcelle de terre sur Nives : déclaration de possession pour cause d'utilité publique

Selon la documentation de l'enregistrement, la parcelle de terre sise à Nives, au lieu-dit "Au Spinet" portant le numéro cadastral A 754/H d'une contenance de 9 a 4 ca est inscrite à la matrice cadastrale au nom de Schetter Benoit, les enfants et petits-enfants et les héritiers Toussaint Jean Henri, les enfants et ce, depuis 1878.

Cette parcelle semble s'être confondue avec la parcelle voisine (A742/D) propriété communale.

Le Receveur de l'Enregistrement suggère au Conseil Communal d'établir une déclaration de possession trentenaire de ce bien afin de régulariser cette situation vieille de plus de 100 ans, l'utilité publique est invoquée afin de bénéficier de la gratuité de l'enregistrement.

Le Conseil Communal déclare que ce bien a toujours été utilisé par la Commune et que nous avons toujours considéré être propriétaires de ce bien, nous en revendiquons donc la propriété.

17. Convocation à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du 9 novembre 2011 : approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Communal est invité à marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'AIVE, secteur Valorisation et Propreté du 9 novembre 2011 à Bertrix.

HUIS CLOS

La séance est levée.